

HF HERMIER FARUCH & ASSOCIES
SARL au capital de 85 713 euros,
immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 485 131 130,
dont le siège social est situé : 20 AVENUE DIDIER DAURAT 31400 TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le trente juin,
à quatorze heures,

Au siège social, 20 AVENUE DIDIER DAURAT 31400 TOULOUSE

Les associés de la société HF HERMIER FARUCH & ASSOCIES, SARL au capital de 85 713 euros, divisé en 28 570 parts sociales de 3 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du Gérant.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur David FARUCH, propriétaire de 75 parts sociales
- Monsieur David HERMIER, propriétaire de 14 285 parts sociales
- La société SAS DAVID FARUCH CONSEIL, représentée par Monsieur David FARUCH, propriétaire de 14 210 parts sociales

seuls associés et représentant ainsi la totalité des 28 570 parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur David HERMIER.

Le Président ainsi désigné met à la disposition des associés :

- le rapport de gestion ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Conventions visées à l'article L223-19 du Code de commerce ;
- Rémunération du Gérant sur l'exercice écoulé ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par le Gérant de son rapport et du rapport spécial sur les conventions réglementées.

Cette lecture est accompagnée de précisions s'agissant notamment de l'évolution de l'activité et des principaux événements survenus au cours de l'exercice écoulé.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée générale, après lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 200 448,15 euros.

L'Assemblée générale prend acte en outre que le compte « autres réserves » présente un solde positif de 46 151,52 euros.

L'Assemblée générale décide la distribution, à titre de dividende, d'une somme de 170 000,00 euros, soit 5,95 euros pour chacune des 28570 parts sociales composant le capital social.

La mise en paiement interviendra à compter de ce jour.

Ce dividende sera prélevé à hauteur de 170 000,00 euros sur le résultat de l'exercice.

La somme sera répartie entre les associés de la manière suivante :

BÉNÉFICIAIRE	NOMBRE DE TITRES	DIVIDENDES BRUTS	RÉGIME D'IMPOSITION
Monsieur David FARUCH	75	446,27 €	Prélèvement forfaitaire unique
Monsieur David HERMIER	14285	85 000,00 €	Prélèvement forfaitaire unique
SAS DAVID FARUCH CONSEIL	14210	84 553,73 €	Régime mère-fille
TOTAL	28570	170 000,00 €	

Il est précisé que le montant éligible au Prélèvement Forfaitaire Unique s'élève à 85 446,27 €, soit 50,26 % des dividendes mis en distribution.

Il est rappelé que les revenus distribués aux associés personnes physiques n'ayant pas expressément opté pour le maintien du taux progressif d'imposition font l'objet d'une imposition forfaitaire unique (*flat tax*), à hauteur de 30 % de la quote-part de résultat brut distribué. Ce prélèvement inclut les prélèvements sociaux à hauteur de 17,20 % et le prélèvement forfaitaire non libératoire d'impôt sur le revenu à hauteur de 12,80 %, sans abattement.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de chaque associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Conformément aux dispositions de l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

En outre, il est rappelé en application de l'article L131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, que les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis indépendamment du régime d'imposition choisi :

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Enfin, pour le solde de résultat net, soit 30 448,15 euros, il est décidé de l'affecter en totalité au compte « autres réserves ».

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « autres réserves » présentera un solde créditeur de 76 599,67 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice N-1 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 170 000,00 euros

- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 5,95 euros

Exercice N-2 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 170 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 5,95 euros

Exercice N-3 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 198 423,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 6,95 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Troisième résolution

Conformément aux dispositions de l'article L223-19 du Code de commerce, l'Assemblée générale approuve successivement chacune des conventions qui ont été poursuivies au cours de l'exercice écoulé et qui ont fait l'objet d'un rapport spécial du Gérant, à savoir :

(Le gérant ou l'associé intéressé ne prend pas part au vote de la convention le concernant et ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité y attaché, en application de l'article L223-19 du Code de commerce).

Conventions poursuivies

1. C/CT ASSOC D.HERMIER

Solde au 31 décembre 2024 : 78 758,58 euros.

Compte non rémunéré.

Un seul associé est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur David HERMIER.

Cette convention portant sur au moins 50 % des droits de vote, elle ne peut pas être ratifiée par l'Assemblée générale.

2. C/CT ASSO DAVID FARUCH CONSEIL

Solde au 31 décembre 2024 : 25 220,45 euros.

Compte non rémunéré.

Une seule associée est concernée par cette convention, à savoir : Société SAS DAVID FARUCH CONSEIL, représentée par Monsieur David FARUCH.

Cette convention porte ainsi sur 49,74 % des droits de vote.

Cette convention, mise aux voix, est ratifiée à l'unanimité des voix pouvant s'exprimer

3. C/CT ASSO D.FARUCH

Solde au 31 décembre 2024 : 4 492,56 euros.

Compte non rémunéré.

Un seul associé est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur David FARUCH.

Cette convention porte ainsi sur 0,26 % des droits de vote.

Cette convention, mise aux voix, est ratifiée à l'unanimité des voix pouvant s'exprimer

4. C/C SCI H&F

Solde au 31 décembre 2024 : 233,45 euros.

Compte non rémunéré.

Plusieurs personnes sont concernées par cette convention, à savoir : Monsieur David FARUCH ; Monsieur David HERMIER.

Cette convention portant sur au moins 50 % des droits de vote, elle ne peut pas être ratifiée par l'Assemblée générale.

5. Contrat de bail « LOYERS SCI H&F »

Montant du loyer annuel comptabilisé en charges au titre de cette convention au 31 décembre 2024 : 50 400,00 euros.

Cette convention a été conclue avec la société SCI H & F, représentée par Monsieur David HERMIER, à effet du 2 janvier 2020, pour une durée de 9 années.

Plusieurs associés sont concernés par cette convention, à savoir : Monsieur David FARUCH ; Monsieur David HERMIER.

Cette convention portant sur au moins 50 % des droits de vote, elle ne peut pas être ratifiée par l'Assemblée générale.

6. FOURNITURES DE PRESTATIONS COURANTES PAR LA SAS SYNERGIE EXPERTISE COMPTABLE AUDIT & CONSEIL

Montant annuel comptabilisé à la société au titre de cette convention au 31 décembre 2024 : 167 152,00 euros.

Tous les associés sont concernés par cette convention.

Cette convention portant sur au moins 50 % des droits de vote, elle ne peut pas être ratifiée par l'Assemblée générale.

7. FOURNITURE DE PRESTATIONS COURANTE A LA SAS SYNERGIE EXPERTISE COMPTABLE AUDIT & CONSEIL

Montant annuel comptabilisé par la société au titre de cette convention au 31 décembre 2024 : 188 706,00 euros.

Tous les associés sont concernés par cette convention.

Cette convention portant sur au moins 50 % des droits de vote, elle ne peut pas être ratifiée par l'Assemblée générale.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale ratifie la rémunération allouée au Gérant au cours de l'exercice écoulé et qui s'est élevée à un montant de 10 080,00 euros.

L'Assemblée générale ratifie en outre la prise en charge par la société de ses cotisations obligatoires à hauteur de 7 463,00 euros.

Il est rappelé en tant que de besoin, que les cotisations sociales obligatoires, prises en charge par la société et mentionnées ci-dessus, sont assises sur la rémunération du Gérant, en ce compris le cas échéant la part des dividendes entrant dans l'assiette des cotisations en application des articles L131-6 et L136-3 du Code de la sécurité sociale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Le Gérant

Zone de signature

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Désignation de l'entreprise : SARL HERMIER FARUCH & ASSOCIES Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 20 Avenue Didier Daurat 31400 TOULOUSE Durée de l'exercice précédent* 12
Numéro SIRET* 4 8 5 1 3 1 1 3 0 0 0 1 8 Néant ☐ *

		Exercice N clos le, 31/12/2024	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC
	Frais d'établissement*	AB	AC
	Frais de développement*	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	CS	CT
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CU	CV
	Autres participations	BB	BC
	Créances rattachées à des participations	BD	BE
	Autres titres immobilisés	BF	BG
	Prêts	BH	BI
	Autres immobilisations financières*		
TOTAL (II)		BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	BL	BM
	Matières premières, approvisionnements	BN	BO
	En cours de production de biens	BP	BQ
	En cours de production de services	BR	BS
	Produits intermédiaires et finis	BT	BU
	Marchandises	BV	BW
	Avances et acomptes versés sur commandes	BX	BY
	CRÉANCES	BZ	CA
	Clients et comptes rattachés (3)*	CB	CC
	Autres créances (3)	CD	CE
	Capital souscrit et appelé, non versé	CF	CG
	DIVERS	CH	CI
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CJ	CK
	Disponibilités	CW	
		CM	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CN	
	TOTAL (III)	CO	1A
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		
	Primes de remboursement des obligations (V)		
	Ecarts de conversion actif* (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)		
		1 477 424	172 947
			1 304 477
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'1 an :
			CR
Clause de réserve de propriété :*		Stocks :	Créances :

Désignation de l'entreprise SARL HERMIER FARUCH & ASSOCIES

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 85 713)	DA	85 713
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF	30 331
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	46 152
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	200 448
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	362 644
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	13 647
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	108 705
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	580 593
	Dettes fiscales et sociales	DY	173 452
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	16 557
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	48 881
	TOTAL (IV)	EC	941 834
	Ecarts de conversion passif * TOTAL (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 304 477
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1D	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1E	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EF	
		EG	937 256
		EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

080385 - SARL HERMIER FARUCH & ASSOCIES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 1 304 477,39 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 200 448,15 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

080385 - SARL HERMIER FARUCH & ASSOCIES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres et titres de placement) ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

080385 - SARL HERMIER FARUCH & ASSOCIES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	314 424	410
	Terrains			
	Constructions			
CORPORELLES		Sur sol propre		
		Sur sol d'autrui		
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	71 085	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		
		Matériel de bureau & mobilier informatique	60 435	11 852
		Emballages récupérables & divers		
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
		TOTAL	131 520	11 852
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières		14 223	5
		TOTAL	14 223	5
TOTAL GENERAL			460 167	12 267

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		314 834	
	Terrains				
	Constructions				
CORPORELLES		Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. gal. agen. amé. cons			
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				
		Inst. gal. agen. amé. divers		71 085	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
		Mat. bureau, inform., mobilier	2 812	69 475	
		Emb. récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	2 812	140 560	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières			14 227	
		TOTAL		14 227	
TOTAL GENERAL			2 812	469 622	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

080385 - SARL HERMIER FARUCH & ASSOCIES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	25 281	5 307		30 589
TOTAL	25 281	5 307		30 589
Terrains				
Constructions	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. générales agen. aménag.			
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	53 355	7 109	60 463
	Matériel de transport			
	Mat. bureau et informatiq., mob.	49 174	6 652	2 812
	Emballages récupérables divers			53 014
TOTAL	102 528	13 760	2 812	113 477
TOTAL GENERAL	127 810	19 068	2 812	144 066

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

ACTIF CIRCULANT

080385 - SARL HERMIER FARUCH & ASSOCIES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	4 777		4 777
	Autres immobilisations financières	9 450		9 450
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	718 760	718 760	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	800	800	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques	103 050	103 050	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	24 404	24 404	
	Charges constatées d'avance	33 254	33 254	
TOTAUX		894 495	880 267	14 227
Renvois (1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
		- Prêts accordés en cours d'exercice		
Renvois (2)	des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

080385 - SARL HERMIER FARUCH & ASSOCIES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	13 647	9 069	4 578	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		580 593	580 593		
Personnel & comptes rattachés		11 133	11 133		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		25 021	25 021		
Etat &	Impôts sur les bénéfices	2 252	2 252		
autres	Taxe sur la valeur ajoutée	134 263	134 263		
collectiv.	Obligations cautionnées				
publiques	Autres impôts, tax & assimilés	783	783		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)		108 705	108 705		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		16 557	16 557		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		48 881	48 881		
TOTAUX		941 834	937 256	4 578	
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exer.	17 406			
	(2) Montant divers emprunts, dett/associés	83 251			